

A.C.Z.
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 90 chemin du Vernay,
42370 ST ANDRE D APCHON
503 758 823 RCS ROANNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 1^{er} JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} janvier,
A 10 heures,

La Société **HOLDING DP**, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 218 000 euros, ayant son siège social 287 Route de la Baude, 42370 ST ANDRE D'APCHON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 940 733 736 RCS ROANNE, représentée par Monsieur David PRAS, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société **A.C.Z.**,

En présence de Monsieur **David PRAS**, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination de la gérance,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide, en application des dispositions des articles L. 225-244 et L. 225-245 sur renvoi de l'article L. 227-1, alinéa 3 du Code de commerce, de transformer la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 30 000 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 300 euros chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'Associée Unique en échange de ses 100 actions.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée qui précède, l'Associée Unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique nomme en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur **David PRAS**, né le 4 avril 1989 à ROANNE (42), demeurant 287 Route de la Baude 42370 SAINT ANDRE D'APCHON,

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le gérant sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 mars 2026, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

L'Associée Unique statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à responsabilité limitée. Elle statuera sur le quitus à donner au Président de la Société sous son ancienne forme.

Le bénéfice de l'exercice en cours sera affecté suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme à responsabilité limitée.

CINQUIÈME DÉCISION

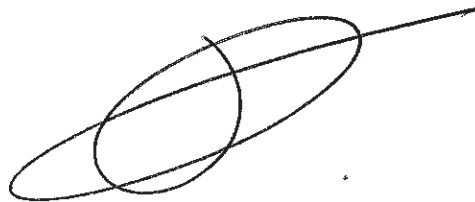
L'Associée Unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée est définitivement réalisée.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société **HOLDING DP**
Monsieur **David PRAS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.